

LÉGENDE

Zones urbaines :

-  Zone urbaine à dominante résidentielle
-  Zone urbaine à vocation d'activités économiques
-  Zone urbaine à vocation d'hébergements touristiques
-  Zone urbaine à destination d'équipements

-  Zone à urbaniser ouverte à vocation d'habitat
-  Zone à urbaniser ouverte à vocation d'équipements publics
-  Zone à urbaniser bloquée à vocation d'habitat
-  Zone à urbaniser bloquée à vocation d'activités économiques

Zones agricoles et naturelles :	
	Zone agricole
	Zone agricole constructible
	STECAL en zone agricole
	Zone naturelle
	STECAL en zone naturelle
	Zone à urbaniser bloquée à vocation d'activités économiques
	Zone à urbaniser bloquée à vocation d'hébergements touristiques
	Limite de zone

Prescriptions :	
 Espace boisé classé	 Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général identifié au titre de l'article R.151-34* (Aire d'alimentation du captage de Fichoux, Pérимètre de Protection Rapproché des captages et risque minier de Pierrerue)
 Emplacement réservé	 Secteur de mixité sociale identifié au titre de l'article L.151-15*
  Élément ou secteur identifié au titre de l'article L.151-19* pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural	 Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 Élément de continuité écologique identifié au titre de l'article L.151-23*	 îlot ou voie de diversité commerciale à protéger ou à développer identifié au titre de l'article L.151-16*
 Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination identifié au titre de l'article L.151-11*	 Recul de constructions identifié au titre de l'article L.111-6* (75m)
  Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général identifié au titre de l'article R.151-31*	 Espace non bâti pour des motifs d'ordre écologique dans la zone urbaine au titre de l'article L.151-23*
 Zone concernée par un risque inondation – consulter le plan annexe (Risques naturels) et les servitudes d'utilités publiques (PM1)	 Secteur de présomption archéologique

••• Limite communale Limite parcellaire Bâtiment

RÈGLEMENT

Règlement graphique

Communauté de Communes Sud-Hérault

Commune de Babeau-Bouldoux : Village

Échelle : 1/2500ème (au format A1)

